AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. : 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C. C. P., MONTPELLIER 5.238.57

ABONNEMENT ANNUEL
15 francs

N° 33 - JUIN I963
4ème supplément
Ensemble de la Circonscription

LA TORDEUSE ORIENTALE

La Tordeuse orientale du pêcher, Grapholita (Laspeyresia) molesta, est un ravageur redoutable qui compromet souvent les récoltes de pêches, fréquemment la production d'abricots.

D'autres espèces fruitières sont parfois touchées par cet insecte dont les préférences alimentaires semblent s'établir ainsi (classement dégressif) :

Les pousses de pêcher, d'abricotier, d'amandier, les pêches, les abricots, les poires, les coings et les pommes.

Dans les vergers de pêchers irrigués les dégâts sont excessivement élevés sur pousses alors que les fruits restent indemnes. Il faut enfin signaler de très fréquents dégâts en pépinière où les jeunes chenilles détruisent les écussons.

La Tordeuse orientale est observée en France depuis environ 40 ans. C'est le Sud-Est et le Sud-Ouest qui sont le plus touchés. Cependant notre région possède un certain nombre de vergers très contaminés tandis que l'insecte est présent à peu près partout.

La prévention des dégâts est possible à la condition de réaliser très tôt le premier traitement (car les oeufs sont parfois déposés sur des fruits encore très verts).

Il faut donc traiter trois fois :

- 6 semaines avant la maturité
- 4 semaines avant la maturité
- 2 semaines avant la maturité.

1963 Ces traitements sont absolument indispensables pour les fruits destinés à l'exportation car
33 la plupart des pays étrangers refusent les fruits véreux.

Un premier traitement doit être immédiatement exécuté sur les fruits (pêches et abricots) qui arriveront à maturité début juillet.

TAVELURE

L'ensemble de la Circonscription a été touché par les pluies orageuses qui se sont produites depuis le 28 mai.

Le traitement préconisé ce jour-là aura eu des résultats bénéfiques dans tous les vergers où il a été réalisé avant le 2 juin ; ailleurs la maladie a pu s'installer. Il est indispensable dans tous les cas de réaliser à nouveau la protection des fruits et du feuillage en effectuant un traitement dès réception du présent bulletin.

CARPOCAPSE

Un nouveau traitement est indispensable dans tous les vergers (ce traitement sera le premier appliqué aux arbres des régions nord de la Lozère et de l'Aveyron : Aubrac et Gévaudan).

MONILIA

La moniliose risque de compromettre le bon état sanitaire de la prochaine récolte, ce d'autant plus que les fruits très nombreux sont parfois serrés les uns contre les autres.

Nous croyons utile, à la suite des fortes précipitations actuellement enregistrées, de conseiller un traitement anticryptogamique qui arrêtera le développement probable du champignon.

Les produits organiques de synthèse seront utilisés.

MILDIOU des SOLANEES

Le mildiou de la pomme de terre (susceptible également de s'installer sur tomate, aubergine, poivron) trouve actuellement les conditions climatiques les plus favorables à son développement. Traiter régulièrement les cultures, à l'aide d'un anticryptogamique . Cesser les traitements deux semaines avant la récolte des légumes-fruits.

7 Juin 1963

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLE

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON M. BEZUT

Imprimerie de la Station d'Avertissements du Languedoc Roussillon. Le Directeur Gérant : L. BOUYX